

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 13306 Numéro SIREN : 316 015 148 Nom ou dénomination : ANEP
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2023 sous le numéro de dépôt 3708

Désignation de l'entreprise : Anep		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 b rue de Paris		94470 BOISSY-SAINT-LEGER	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 31601514800018		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 30092022	
		N-1 30092021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quelien

Désignation de l'entreprise : AnepNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300...000.....)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 853	194 853
	Report à nouveau	DH	358 774	96 619
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 083 439	1 062 155
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 967 066	1 683 627
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	321 429	407 143
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 426 302	1 024 797
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 887	852
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 094 051	859 265
	Dettes fiscales et sociales	DY	343 430	308 383
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 246 267	1 074 110
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		1 539
	TOTAL (IV)	EC	4 439 365	3 676 090
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 406 431	5 359 716
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	4 203 651	3 676 090
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Anep</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD	6 404 272	FE	1 685 644	FF	8 089 916	7 329 366
			FG	1 138 759	FH	68 034	FI	1 206 793	1 201 611
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 543 031	FK	1 753 678	FL	9 296 709	8 530 977	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	1 333	6 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	47 679	89 757		
	Autres produits (1) (11)				FQ	612	11		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 346 333	8 626 746
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 417 567	3 559 811
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(128 855)	236 604
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 750 270	1 726 484
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	64 070	58 375
	Salaires et traitements*						FY	1 403 988	1 216 347
	Charges sociales (10)						FZ	570 864	502 048
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	93 718	99 635
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	15 688
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 187 311	7 426 478	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 159 022	1 200 268	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	214 998	161 748
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		17
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	214 998	161 765
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	24 109	15 812
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	24 109	15 812
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	190 889	145 953	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 349 911	1 346 221	

Désignation de l'entreprise : Anep			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	757 9 663	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	757 9 663	
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	26 029 13 783	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	26 029 13 783	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(25 272) (4 120)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	241 200 279 946	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	9 562 088 8 798 173	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	8 478 649 7 736 018	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	1 083 439 1 062 155	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
			- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	214 998
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	18 672
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	20 506 18 908
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
		obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
		dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités et amendes			1 542		
Régularisations			24 487	757	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Anep

4 b rue de Paris

94470 BOISSY-SAINT-LEGER

ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

So Expertise

13 rue des Hauts Guibouts

94360 Bry-sur-Marne

01 49 41 24 24

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Fonds commercial	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 406 430.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 296 708.66 Euros et dégageant un bénéfice de 1 083 438.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

A) FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est à souligner sur l'exercice écoulé.

B) REGLES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2016, en application des articles L.123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

C) METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale, est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

D) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées pour les principales catégories d'amortissement sont les suivantes :

Frais de recherche et développement.....	3	ans
Frais de démarrage de l'activité à international.....	5	ans
Marques et logos.....	10	ans
Logiciels.....	3	ou 4 ans
Installations générales & Agencements.....	5	ou 10 ans
Matériels industriels.....	3	ou 5 ans
Matériel de transport.....	4	ans
Matériel de informatique.....	1	à 4 ans
Matériel de bureaux.....	4	à 10 ans

E) CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

F) EVALUATION DES STOCKS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Au 30 septembre 2022, il existe dans nos stocks certaines références présentant un taux de rotation lente. Dans un souci de prudence, nous avons déprécié ces articles et ainsi reconnu une provision pour dépréciation des stocks de 4 819,86 euros.

Cette provision a été déterminée, lors de l'inventaire physique, référence par référence, selon le degré d'obsolescence au taux de 25%, 75% ou 100%.

G) PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

H) INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Comme prévu dans les textes réglementaires, notre société n'a pas reconnu dans ses comptes au 30 septembre 2022 une provision pour couvrir les coûts de départ à la retraite de ses salariés. Compte tenu de la composition de l'effectif, la provision n'est pas significative. Elle n'a donc pas fait l'objet d'évaluation.

I) SOCIETE MERE

Nous vous indiquons que notre société est détenue à 100% par la société MERHAIV ASSOCIES au capital de 825 000 euros, dont le siège social était au 4 bis rue de Paris - 94470 Boissy Saint Léger.

J) INTEGRATION FISCALE

Nous vous précisons que depuis le 1er octobre 2007, notre société était intégrée fiscalement avec notre société mère la société C.E.S.I. S.A., tête de pont fiscal du groupe intégré.

A compter du 1er octobre 2018, la société mère et tête de pont fiscal est la société Merhaiv Associés qui est tête de groupe. A ce titre, notre société mère est seule redevable de l'impôt sur les sociétés de notre société.

K) FACTOR

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a eu recours au service d'une société de Factoring afin de mobiliser ses créances. Le mode de comptabilisation de ces opérations de Factoring nous a conduits à reconnaître un passif, comptabilisé en autres

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

dettes, d'un montant de 1 245 023 euros, représentatif du montant des créances cédées au 30 septembre 2022.

L) CREDIT IMPOT INNOVATION

Dans le cadre des travaux réalisés par notre bureau d'études ainsi que des nouvelles technologies développées et mises au point sur nos produits, notre société a reconnu dans ses comptes un crédit impôt recherche pour l'année 2022.

Concernant ce crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de 2021/2022, celui-ci s'établit à 61 325 euros. Ce crédit d'impôt sera encaissé par notre société-mère Merhaiv du fait de l'intégration fiscale dans le groupe intégré Merhaiv.

L) CREDIT IMPOT FAMILLE

Concernant ce crédit d'impôt famille comptabilisé au titre de 2021/2022, celui-ci s'établit à 3 579 euros. Ce crédit d'impôt sera encaissé par notre société-mère Merhaiv du fait de l'intégration fiscale dans le groupe intégré Merhaiv.

M) EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de notre société au 30 septembre 2022 s'est établi à 30 personnes contre 28 personnes en N-1.

D'autre part, les sociétés ABRM et Merhaiv mettent du personnel à la disposition de la société ANEP.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	369 265		20 100
Installations générales agencements aménagements des constructions	198 702		20 303
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	126 307		
Installations générales agencements aménagements divers	121 022		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	218 018		11 206
TOTAL	664 048		31 509
Autres participations	537 317		
Prêts, autres immobilisations financières	133 588		484 105
TOTAL	670 905		484 105
TOTAL GENERAL	1 704 217		535 715

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			389 365	389 365
TOTAL			389 365	389 365
Installations générales agencements aménagements constr.			219 005	219 005
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			126 307	126 307
Installations générales agencements aménagements divers			121 022	121 022
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			229 224	229 224
TOTAL			695 557	695 557
Autres participations			537 317	537 317
Prêts, autres immobilisations financières		470 852	146 841	146 841
TOTAL		470 852	684 158	684 158
TOTAL GENERAL		470 852	1 769 080	1 769 080

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	292 615	39 634		332 249
TOTAL	292 615	39 634		332 249
Installations générales agencements aménagements constr.	120 017	13 874		133 892
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	115 464	5 746		121 210
Installations générales agencements aménagements divers	92 290	11 589		103 879
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	179 093	22 876		201 969
TOTAL	506 865	54 085		560 949
TOTAL GENERAL	799 480	93 718		893 198

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	39 634				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 874				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 746				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 589				
Matériel de bureau informatique mobilier	22 876				
TOTAL	54 085				
TOTAL GENERAL	93 718				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	27 174	4 820	27 174		4 820
Sur comptes clients		10 868			10 868
TOTAL	27 174	15 688	27 174		15 688
TOTAL GENERAL	27 174	15 688	27 174		15 688
Dont dotations et reprises d'exploitation		15 688	27 174		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	146 841	0	146 841
Clients douteux ou litigieux	13 042	13 042	
Autres créances clients	1 795 823	1 795 823	
Personnel et comptes rattachés	1 800	1 800	
Taxe sur la valeur ajoutée	155 575	155 575	
Divers état et autres collectivités publiques	40 716	40 716	
Débiteurs divers	3 531	3 531	
Charges constatées d'avance	40 724	40 724	
TOTAL	2 198 053	2 051 212	146 841

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	321 429	85 715	235 714	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 094 051	1 094 051		
Personnel et comptes rattachés	137 693	137 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 281	121 281		
Taxe sur la valeur ajoutée	77 792	77 792		
Autres impôts taxes et assimilés	6 664	6 664		
Groupe et associés	1 426 302	1 426 302		
Autres dettes	1 246 267	1 246 267		
TOTAL	4 431 478	4 195 764	235 714	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	85 714			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	20.0000	15 000			15 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial		7 622		7 622	
Total		7 622		7 622	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	287 827
Autres créances	40 716
Total	328 544

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 603
Dettes fiscales et sociales	193 879
Total	481 482

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40 724
Total	40 724

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page: 14

[illegible]

ANEP

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €

Siège social : 4bis rue de Paris

94470 BOISSY-SAINT-LEGER

RCS Créteil 316 015 148

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 MARS 2023**



QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 font apparaître un bénéfice s'élevant à la somme de 1 083 439 €, décide de l'affecter comme suit :

- à l'associée unique, à titre de distribution de dividendes : 800 000 €
- le solde, soit : 283 439 €
au compte « Report à nouveau »

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 53,33 €.

L'associée unique, conformément aux dispositions légales, prend acte de la déclaration faite dans le rapport de gestion rappelant que la distribution de dividendes au titre des derniers exercices a été la suivante :

Exercice	Dividendes	Revenus distribués éligibles à l'abattement (art. 158-3 2° du CGI)	Revenus non éligibles
30/09/2019	700 000 €	-	700 000 €
30/09/2020	730 000 €	-	730 000 €
30/09/2021	800 000 €	-	800 000 €

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

EP MANAGEMENT

Représentée par Monsieur Etienne FATTAL

FRANCE AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ANEP

4 BIS RUE DE PARIS

94470 BOISSY-SAINT-LEGER

SIRET : 316 015 148 00018

◇ ◇ ◇

COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

FRANCE AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

A l'associé unique,
de la Société par actions simplifiée ANEP
4 bis rue de Paris
94 470 BOISSY-SAINT-LEGER

*
* * *
*

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ANEP relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*
* * *
*

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

*
* * *
*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

*
* * *
*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

*
* * *
*

Fait à Paris, le 14 février 2023

FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Bruno CHUDEAU
Commissaire aux comptes

Annexe faisant partie intégrante du rapport du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.